## Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

## Agent de service d'information de vol et d'alerte (AFIS)

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Fournir des services d'information de vol	Evaluation des connaissances théoriques générales par un examen écrit sous forme de QCM de 60 questions organisé par la DGAC	Critère de réussite au QCM : Un minimum de 80% de bonnes réponses est nécessaire.
		Le stagiaire : Connait la réglementation applicable, l'environnement aéronautique et les moyens et équipements des services AFIS.
Déclencher l'alerte et les secours pour les aéronefs en difficulté	Evaluation théorique et pratique locale conduite sur le site du prestataire de services AFIS de l'aérodrome concerné par un évaluateur AFIS désigné par le ministre chargé de l'aviation civile.  Cette évaluation comporte une épreuve théorique écrite et une séance sur la position AFIS avec un trafic réel d'aéronefs.	Connait son aérodrome et son environnement aéronautique  Maitrise la communication
Mettre en oeuvre des procédures occasionnelles ou spécifiques, ainsi que des procédures d'urgence		aéronautique  Connait l'influence des facteurs humains sur la sécurité aéronautique
		Fournit des services d'information de vol  Déclenche l'alerte et les secours pour les aéronefs en difficulté
		Met en œuvre des procédures occasionnelles ou spécifiques ainsi que des procédures d'urgence.